

Questionnaire Assurance travaux de construction

Agence: _____ Numéro: _____

1. Interlocuteur:

Prénom, Nom: _____

Adresse (rue, n°, NPA, lieu): _____

Téléphone: _____

2. Preneur d'assurance:

Rôle: Maître d'ouvrage et propriétaire foncier Maître d'ouvrage Entrepreneur général/total Architecte Autres

Monsieur Madame Société (y c. forme juridique telle que SA, Sàrl, etc.)

Prénom, Nom: _____

Adresse (rue, n°, NPA, lieu): _____

Langue du document: allemand français italien

3. Projet de construction/Objet de construction:

Type: nouvelle construction agrandissement transformation/surélévation/rénovation génie civil

avec toit plat

massive

avec hydrant

sans toit plat

pas massive

sans hydrant

Si agrandissement, transformation/surélévation/rénovation:

• Existe-t-il une assurance choses bâtiments pour les dégâts d'eau? oui non

• Si oui: Société d'assurance choses bâtiments? _____

Désignation du projet de construction: _____

NPA et lieu d'établissement: _____

Rue, n°: _____

N° cadastre/parcelle: _____

Date de début des travaux (dès installation du chantier et/ou démolition, travaux préparatoires) _____

Date probable de réception des travaux (fin des travaux, réception du projet de construction) _____

Certaines parties de l'ouvrage seront-elles déjà utilisées avant la réception de l'ensemble de l'ouvrage? oui non

Prestations: CFC 1 – 2: Travaux préparatoires (p.ex. enveloppe de fouille, pieux, etc.) et frais de bâtiment (honoraires inclus): CHF _____

CFC 4: Aménagements extérieurs: CHF _____

(murs de soutènement s'ils sont calculés par l'ingénieur, installations sportives, etc.)

4. Bâtiments voisins

Le maître de l'ouvrage est-il propriétaire d'objets immobiliers voisins (terrain ou ouvrage)?

oui, bâtiments voisins touchés (adresse)? _____

non

Les propriétaires d'objets immobiliers voisins vivent-ils dans le même ménage que le maître de l'ouvrage?

oui, bâtiments voisins touchés (adresse)? _____

non

S'il s'agit d'une personne morale: le maître de l'ouvrage a-t-il une personnalité juridique propre, distincte du terrain voisin (p. ex. SA autonome, Sàrl, hors sociétés simples)?

le maître de l'ouvrage n'est pas une personne morale

oui

non

5. Informations sur les risques

(Si les frais de construction pour les prestations CFC 1, 2 et 4 se montent, au total, à plus de 6 millions de francs ou s'il s'agit de génie civil, veuillez passer directement au bloc de questions 7.)

- La topographie présente-t-elle une déclivité de plus de 50 % (27 °) ou la profondeur de la fouille selon le plan d'excavation est-elle supérieure à 7,50 m? oui non
- Le projet est-il situé dans une zone à glissements, sur une pente instable ou une rive convexe? oui non
- Le projet est-il situé dans une zone de danger de niveau rouge pour les risques naturels suivants: hautes eaux, inondation, avalanches, éboulement de rochers, chute de pierres, glissement de terrain? oui non
- L'une des méthodes de construction suivantes est-elle utilisée?: oui non
 - travaux de battage et de vibrage
 - abaissement de la nappe phréatique
 - pose de parois moulées ou en palplanches
 - avancements par forage/pousse-tube/jet à haute pression/minage
 - travaux à l'explosif, dérochement au marteau-piqueur
- Des ouvrages appartenant au preneur d'assurance ou à des tiers sont-ils repris en sous-œuvre ou font-ils l'objet d'un recoupage inférieur? oui non
- l'ouvrage est-il construit contre un ouvrage de tiers (bâtiment, installations ferroviaires ou de tramway)? oui non
- Le terrain à bâtir contient-il de la craie lacustre, de la glaise de versant, de la tourbe ou du limon? oui non

(Si vous avez répondu «oui» à une ou plusieurs questions, veuillez passer au bloc de questions 7, sinon poursuivez avec le bloc de questions 6.)

6. Choix de la couverture, assurance complémentaire Basic ou Plus

Travaux de construction

Couverture de base: oui non

Assurance complémentaire:

Paquet Basic – somme d'assurance (fixe CHF 50 000)

Paquet Plus – somme d'assurance (au choix):

CHF _____

Assurance complémentaire	Basic	Plus
Somme d'assurance combinée	CHF 50 000	au choix
AC 101 Frais supplémentaires de déblaiement, de sauvetage, de déplacement, de recherche du dommage, de décontamination, de démolition et de reconstruction, frais d'élimination et les taxes de décharge	–	oui
AC 102 Ouvrages existants et biens mobiliers qui s'y trouvent	oui	oui
AC 103 Terrain et sol	oui	oui
AC 104 Matériel d'échafaudage et d'équipement	oui	oui
AC 105 Appareils de construction, outillage, machines de chantier	–	oui
AC 106 Choses déplacées	–	
AC 107 Frais d'expertise		
AC 108 Dommages causés par des bombes aérosol et des graffitis	–	
AC 109 Rayures sur des vitrages	–	
AC 110 Heures supplémentaires liées à un dommage (frais supplémentaires en cas de sinistre)	–	
AC 111 Dommages de retard de chantier et d'interruption (pertes d'exploitation)	–	

AC 109 Rayures sur des vitrages – somme d'assurance:

CHF _____

AC 112 Forages pour l'exploitation de la géothermie (dommages causés par des puits artésiens ou du gaz)

Franchise travaux de construction (1000.–, 2000.–, 5000.–, 10000.– CHF):

CHF _____

Responsabilité civile du maître de l'ouvrage

Couverture de base oui non

• Somme de garantie (2, 3, 5 ou 10 millions de CHF):

CHF _____

Assurances complémentaires:

Protection juridique en matière pénale

Dommages économiques purs

Franchise responsabilité civile du maître de l'ouvrage: (1000.–, 2000.–, 5000.–, 10000.–): CHF _____

Vous avez terminé de remplir le questionnaire lorsque tous les champs ci-avant ont été complétés.

Nous vous remercions de nous envoyer le questionnaire.

7. Questions sur les risques

(À remplir uniquement si les frais de construction issus des prestations CFC 1, 2 et 4 se montant, au total, à plus de 6 millions de francs ou si vous avez répondu «oui» à au moins l'une des questions du bloc 5)

Prestations:

- CFC 1: CHF _____
Travaux préparatoires (p.ex. enveloppe de fouille, pieux, etc.)
- CFC 2: CHF _____
Frais de bâtiment (honoraires inclus)
- CFC 3: CHF _____
Equipements d'exploitation/prestations de montage
- CFC 4: CHF _____
Aménagements extérieurs (murs de soutènement s'ils sont calculés par l'ingénieur, installations sportives, etc.)

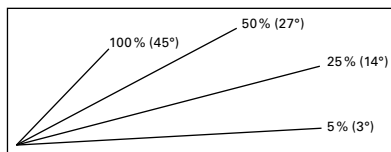
Situation:

Zone de danger:

- non
- avalanches, éboulements de rochers, chutes de pierres, glissements de terrain, hautes eaux, inondation
- zone/surface de glissement

Topographie:

- plat jusqu'à 5% (3°)
- légèrement en pente, jusqu'à 25% (14°)
- fortement en pente, jusqu'à 50% (27°)
- pente raide, escarpée, plus 50% (27°)



La topographie est appréciée au moyen de plans en coupe à l'endroit le plus en pente. Pour le calcul de la déclivité, on considère la différence de niveau du terrain naturel entre les façades en aval et en amont.

Distance:

- plus de 50 m jusqu'à l'ouvrage de tiers le plus proche
- entre 50 m et 15 m jusqu'à l'ouvrage de tiers le plus proche
- moins de 15 m, mais non mitoyen avec un ouvrage de tiers
- mitoyen avec un ouvrage de tiers

Excavation:

Profondeur d'excavation maximale: sans les puits d'ascenseur, les gaines, etc.; sur les terrains en pente, la mesure se fait côté talus.

- pas d'excavation / < 0.80 m < 2.5 m
- < 4 m < 7.5 m > 7.5 m

Fondation sur pieux:

- sans forage battage/vibrage

Nature du sol:

- rocher matériau meuble sec (glaise y compris)
- matériau meuble avec eau de ruissellement ou nappe phréatique
- glaise de versant, tourbe, craie lacustre, limon

On entend par «matériau meuble» tout type de terrain de fondation à l'exception de la roche, de la craie lacustre, de la glaise de versant, de la tourbe et du limon.

Excavation/affouillement:

- sans uniquement pour conduites industrielles
- talus/béton projeté/talus cloué
- talus avec parois «Rühl» variante entrepreneur
- avec sécurisation de la fouille, sans ancrage
- avec sécurisation de la fouille, avec ancrage

Si enveloppe de fouille:

Genre d'enveloppe de fouille:

- palplanches, restant dans le sol
- palplanches, avec retrait ultérieur
- parois «Rühl» parois moulées parois de pieux
- paroi de sécurité en éléments autres

Mode de sécurisation des fouilles/de la pente:

- forage battage/vibrage

Abaissement de la nappe phréatique:

- sans
- à l'intérieur de la fouille
- autres

Reprise en sous-œuvre:

- reprise en sous-œuvre ou recoupage inférieur d'ouvrages oui non
- reprise en sous-œuvre ou recoupage inférieur d'ouvrages de tiers oui non

Objet de construction:

Étages inférieurs: _____

Mesuré sur le versant à l'endroit le plus bas de la coupe. Un étage dont plus de la moitié de la hauteur est située sous terre est considéré comme sous-sol.

Étages supérieurs: _____

Éléments porteurs:

- sans remplacement d'éléments porteurs
- avec remplacement d'éléments porteurs

Toit:

- sans transformations du toit
- avec transformations du toit

Forme de toiture:

- majoritairement toit plat
- majoritairement toit incliné

Autres:

Forage profond/géothermie:

- sans
- forage < 400 m
- forage plus de 400 m

Travaux de démolition: sans avec

La notion «démolition» comprend la démolition d'immeubles entiers ou, lors de transformations, la démolition d'éléments porteurs. Les ouvertures pour fenêtres, portes, couloirs de communication n'entrent pas dans cette notion

Travaux spéciaux:

- dérochement au marteau-piqueur
- avancement par forage/pousse-tube/jet à haute pression/minage
- minage

Génie civil:

Fouille en rigole:

- sans
- fouille en V (talus)
- fouille en V et en U (talus et étais)

Participants à la construction:

Propriétaire foncier: Nom: _____
NPA, lieu: _____

Architecte: Nom: _____
Adresse _____
(rue, n°, NPA, lieu): _____
Téléphone: _____

Direction du chantier: Nom: _____
NPA, lieu: _____

Ingénieur civil: Nom: _____
NPA, lieu: _____

Géologue: Nom: _____
NPA, lieu: _____
Référence/date expertise: _____

Commentaires:

8. Choix de la couverture:

Travaux de construction

Couverture de base: oui non

Assurances complémentaires:

Paquet Basic – somme d'assurance (fixe CHF 50000):

Paquet Plus – somme d'assurance (au choix): _____

Paquet Select – somme d'assurance (au choix): _____

(sélectionner la couverture ci-dessous)

Assurance complémentaire		Basic	Plus
Somme d'assurance combinée		CHF 50000	au choix
AC 101	Frais supplémentaires de déblaiement, de sauvetage, de déplacement, de recherche du dommage, de décontamination, de démolition et de reconstruction, frais d'élimination et les taxes de décharge	–	oui
AC 102	Ouvrages existants et biens mobiliers qui s'y trouvent	oui	oui
AC 103	Terrain et sol	oui	oui
AC 104	Matériel d'échafaudage et d'équipement	oui	oui
AC 105	Appareils de construction, outillage, machines de chantier	–	oui
AC 106	Choses déplacées	–	
AC 107	Frais d'expertise		
AC 108	Dommages causés par des bombes aérosol et des graffitis	–	
AC 109	Rayures sur des vitrages	–	
AC 110	Heures supplémentaires liées à un dommage (frais supplémentaires en cas de sinistre)	–	
AC 111	Dommages de retard de chantier et d'interruption (pertes d'exploitation)	–	

Paquet Select – choix des couvertures complémentaires

AC 101 Frais supplémentaires de déblaiement, de sauvetage, de déplacement, de recherche du dommage, de décontamination, de démolition et de reconstruction, frais d'élimination et les taxes de décharge

AC 102 Ouvrages existants et biens mobiliers qui s'y trouvent

AC 103 Terrain et sol

AC 104 Matériel d'échafaudage et d'équipement

AC 105 Appareils de construction, outillage, machines de chantier

AC 106 Choses déplacées CHF _____

AC 107 Frais d'expertise CHF _____

AC 108 Dommages causés par des bombes aérosol et des graffitis CHF _____

AC 109 Rayures sur des vitrages CHF _____

AC 110 Heures supplémentaires liées à un dommage CHF _____

(frais supplémentaires en cas de sinistre)

AC 111 Dommages de retard de chantier et d'interruption (pertes d'exploitation) CHF _____

Couvertures complémentaires distinctes:

AC 109 Rayures sur des vitrages - somme d'assurance: CHF _____

AC 112 Forages pour l'exploitation de la géothermie (dommages causés par des puits artésiens ou du gaz)

Franchise travaux de construction: CHF 1000.– CHF 2000.– CHF 5000.– CHF _____

Responsabilité civile du maître de l'ouvrage

Couverture de base oui non

Somme de garantie (2, 3, 5, 10 millions de CHF ou au choix): CHF _____

Assurance complémentaire:

Protection juridique en matière pénale

Dommages économiques purs

Franchise responsabilité civile du maître de l'ouvrage: CHF 1000.– CHF 2000.– CHF 5000.– CHF _____

Nous vous remercions pour ces informations. Nous établirons l'offre souhaitée dès que vous nous aurez envoyé le présent questionnaire.